

## **PROCES - VERBAL 5/2013**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 26 juin 2013	2 - 3
• Communications du Bureau	3 - 4
•	
• Communications de la Municipalité	5
• Discours du président	5 - 6
• Ordre du jour :	6 - 8
- Assermentation de deux nouvelles Conseillères communales Mesdames Katuska STEKEL DIVIANI et Eva REITH socialistes en remplacement de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ et Madame la Conseillère Michèle VIBERT démissionnaires	8
- Préavis 12/2013 Réseau Wifi public équipement Wifi des salles de conférences et des bâtiments administratifs - Réponse au postulat «Wifi pour tous » de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI	8 - 12
- Election d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Richard PFISTER- CURCHOD, PLR.les libéraux, démissionnaire	13
- Election éventuelle d'un nouveau membre à la Commission des finances	13
- Préavis13/2013 Préavis d'intention – rénovation du Prieuré - bâtiments administratifs sis l'av. du Prieuré 2 et 2A	13 - 17
- Election de deux nouveaux membres à la Commission des gestion, en remplacement de Messieurs les Conseillers Pierre ZAPPELLI, PLR.les radicaux et Serge RINSOZ, socialiste, démissionnaires	17

- Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion	18
- Préavis 14/2013 Ch. Du Montillier – Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable	18 - 19
- Election d'un nouveau membre à la Commission des affaires Régionales et intercommunales en remplacement de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, démissionnaire	19
- Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales	19
- Préavis 15/2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud Aménagements routiers – renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux	20 - 22
- Propositions individuelles	22
- Divers	
Informations du Président sur litige au sein de la Commission de gestion	22 - 23
Monsieur Jean-Robert CHAVAN Taxe de base sur l'enlèvement des déchets	23 - 24
Madame Anne VIREDAZ FERRARI Saga « Jardin City »	24 - 25
Madame Simone COLLET Tri des plastiques	25
Madame Verena KUONEN Pont du Château-Sec	25, 26 et 27
Madame Annie MUMENTHALER Place de la Gare	26

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 74 présents rejoints par 7 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 19 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Edna CHEVALLEY ; Francine MEDANA ; Anne-Laure THEVOZ ; Christine SORENSEN ; MM. Roland DU BOIS ; Marc EHRlich ; Daniel BOLENS ; Lilian GEOFFROY ; Jean-Marc PASCHE ; Jean-Jacques SCHWAB ; Jean-Marc DUVOISIN ; Léopold CORDEY ; Cyrille PIGUET ; Richard PFISTER-CURCHOD ; André OGAY ; Alexis BALLY ; Yannick ROCHAT ; Richard GOLAY ; Pierre LOTH.

Madame la Conseillère Muriel THALMANN s'est annoncée avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Zoé DECKER du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos débats.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

#### **1.1.1. CORRESPONDANCE**

Nous avons, cette fois-ci, de très nombreuses démissions, soit démission du poste de Conseiller, soit démission de commissions qui provoqueront une série d'élections.

Madame la Conseillère Michèle VIBERT, de son poste de Conseillère communale, ainsi que de son poste de membre suppléante de la Commission de gestion (selon un courriel de Monsieur Gérard MIELI du 19 août 2013).

Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, de son poste de membre de la Commission des affaires régionales (CARI) (selon le courriel de Monsieur Gérard MIELI du 19 août 2013).

Monsieur le Conseiller Richard PFISTER-CURCHOD, de son poste de membre de la Commission des finances (par courriel du 20 juin 2013).

Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ, de son poste de Conseiller communal et membre suppléant de la Commission de gestion.

Et de moi-même, Pierre ZAPPELLI, du poste de membre de la Commission de gestion (selon lettre adressée au Bureau du 27 juin 2013).

Toutes ces démissions provoqueront des élections prévues à l'ordre du jour.

Concernant la démission de Madame la Conseillère Michèle VIBERT, le Président rappelle qu'elle a été élue au Conseil communal lors des élections communales du printemps 2006. Elle a siégé durant 7 ans dans les rangs du groupe Socialiste. Elle a

participé à 9 commissions ad hoc et en présida une. Elle a été suppléante de la Commission des affaires régionales et intercommunales en 2010 et 2011. Elle était également suppléante de la Commission de gestion dès juillet 2011 jusqu'à ce jour. De nouvelles responsabilités dans sa vie professionnelle ne lui permettent plus d'assumer son mandat de Conseillère communale. Nous la remercions de son intérêt pour l'avenir de la Ville de Pully et, tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons plein de succès dans ses nouveaux engagements professionnels.

Concernant la démission de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ, le Président relève qu'il a été élu au Conseil communal lors des élections communales du printemps 2006. Il a siégé durant 7 ans dans les rangs du groupe Socialiste. Il a fait partie de 9 commissions ad hoc. Il a été membre suppléant de la Commission d'urbanisme de 2006 à 2011. Il était membre de la Commission de gestion depuis le 16 juillet 2011 à ce jour. Il a présenté à la séance du Conseil communal du 16 novembre 2011 une motion développée avec Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI en vue d'une étude visant à créer un centre d'animation socio-culturel de Pully. Cette motion a été transformée en postulat. Il est également l'auteur de la motion pour une amélioration de la politique familiale de la Ville de Pully. Il a été président du groupe socialiste jusqu'en juin 2013. Son emploi du temps ne lui permet plus de s'investir comme il le souhaiterait à l'activité de Conseiller communal. Nous le remercions pour son engagement envers la Ville de Pully et lui souhaitons plein succès pour son avenir.

### **1.1.2. VOTATIONS FEDERALES DU 22 SEPTEMBRE 2013**

Pour la Ville les résultats de ces votations ont été pour Pully les suivants :

Electeurs inscrits : 10'158

Cartes de vote reçues : 5'325

Objet 1 – Abrogation service militaire - refusé par 1'677 voix pour et 3'534 voix contre, taux de participation 52,33 %

Objet 2 – Loi sur les épidémies – accepté par 4'100 voix pour et 1'085 contre, taux de participation 52,18 %

Objet 3 – Loi sur le travail – accepté par 3'259 voix pour et 1'938 contre, taux de participation 52,20 %.

### **1.1.3. COMMUNICATION DU PRESIDENT**

Le Président informe l'assemblée que dans le programme du Conseil communal il était prévu une séance le 12 février 2014 et à la demande de la Municipalité cette date a été avancée au 5 février 2014 selon l'entente entre la Municipalité et lui-même. Il remercie les membres du Conseil de prendre note de cette nouvelle date.

### **1.1.4. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

1<sup>er</sup> juillet 2013 Séance de passation des pouvoirs entre ancienne et nouveau président du Conseil communal à la salle de réception Davel.

1<sup>er</sup> août 2013 Dès 5h00 du matin, Diane avec le Corps de musique de Pully qui s'est déplacé avec le « petit train des vignes ». En soirée, repas et célébration officielle de la Fête nationale au port de Pully.

- 3 septembre 2013 Participation à la première réunion du groupe de travail constitué en vue de réviser le Règlement du Conseil.
- 17 septembre 2013 Participation à la séance organisée par le Préfet au sujet des conséquences des modifications législatives.
- 24 septembre 2013 Participation, au Casino de Montbenon, à la commémoration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 71 Cst VD concernant l'aide humanitaire et la coopération au développement.

### **1.1.5. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIIONS EVENTUELS**

Néant

### **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Néant

### **3. DISCOURS DU PRESIDENT**

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,  
 Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et chers collègues,  
 Cela n'est pas tant un discours, un mot un peu pompeux, que je souhaite vous adresser aujourd'hui, mais, moins solennellement, quelques réflexions sur la fonction que vous m'avez confiée pour une année et sur la façon dont je la conçois. Avant toute chose, je veux ici encore une fois vous remercier de m'avoir élu à la tête de notre parlement communal. Je m'efforcerai de m'en montrer digne. A cet égard et sur un seul point, je demande votre indulgence si je ne mets pas d'emblée un nom sur chaque intervenant. Mais je sais que, comme elle l'a fait pour mon prédécesseur, Muriel THALMANN, notre secrétaire Jacqueline VALLOTTON, m'aidera à identifier celles et ceux qui prendront la parole au cours de nos débats. Comment, selon soi, concevoir la fonction de Président du Conseil communal ? Elle est inséparable d'une certaine neutralité politique. Ce type de neutralité m'est familier. La fonction judiciaire que j'ai pratiquée durant toute ma vie professionnelle m'y a bien préparé. Au Conseil communal, dans presque tous les cas, le président ne s'exprime pas sur le fond. Il est vrai que cela comporte un inconvénient pour le groupe politique auquel j'appartiens, celui de compter une voix de moins, ainsi que le Président du parti socialiste me l'a fait remarquer avec facétie lors du repas présidentiel que j'ai offert en juillet dernier. Mais, revenons au rôle du Président : Un autre point important à mes yeux est le droit à l'écoute, chacun doit pouvoir exprimer ses vues. Toutefois, dans la mesure du possible en respect du droit, je m'efforcerai de promouvoir la concision, pour paraphraser le langage judiciaire «ne devrait pas aller au-delà de la réplique et de la duplique. Quant à répéter ce qui vient d'être dit par d'autres, cela permet certes de se manifester, mais n'enrichit pas le débat. Bien sûr, je suis conscient que ce souhait sera parfois un vœu pieux. Dans le feu de la discussion, on ne pourra pas toujours le respecter. Et je n'entends pas jouer au garde-chiourme ou à l'instituteur, partant de l'idée que nous sommes une assemblée d'adultes. Quelle est mon idée du rôle d'un parlement communal tel que le nôtre dans une ville de quelque 18'000 habitants ? Les sujets polémiques revêtant un caractère politique au sens étroit ou de politique politicienne sont rares, selon l'observation que j'en ai faite durant

ces 2 dernières années. Au contraire d'un parlement cantonal (la politique pénitentiaire, Genève ou Vaud, les élections judiciaires souvent très politisées), voire surtout du Parlement fédéral, il est donc assez peu d'occasions d'adopter des positions diamétralement opposés et très tranchées. Le souci principal des conseillers communaux est ou devrait être le développement harmonieux de la Commune et le bien-être de ses citoyens et, selon ce que j'ai observé jusqu'ici, c'est ce à quoi nous, conseillers, et bien entendu la Municipalité et son administration, tendons de façon très générale. Les où ce souci semble passer au second plan, où l'intervention serait inspirée par le désir de se démarquer de la position prise par un autre groupe politique plutôt que par celui de contribuer au bien commun, me sont apparus plutôt comme étant l'exception. Ce sont là d'ailleurs des petits travers humains et donc compréhensibles, mais qui me font alors penser, toutes proportions gardées, à la vie politique de notre grand voisin, la France. Combien de fois peut-on constater dans ce Pays à quel point le débat parlementaire apparaît stérile, le parti au pouvoir s'empressant de défaire ce qu'a réalisé le gouvernement précédent, cela même si ces réalisations auraient été adoptées par le nouveau pouvoir et auraient été conformes au bien commun. Nous n'en sommes pas là, bien entendu. L'alternance politique que connaissent nos voisins et bien d'autres Pays n'a heureusement pas cours chez nous. Il s'agit avant tout d'apporter des idées constructives, nouvelles, par le biais de l'une des nombreuses voies que nous offre la législation. Bien sûr, il n'est pas question de viser en permanence le consensus général. Le consensus est souvent un refuge commode, dans lequel on se calfeutre pour éviter d'avoir à réfléchir. Cela peut nuire au débat. Or, le débat, même s'il est animé, voire un peu vif, est souvent un excellent moteur pour l'action et le progrès. En tant que Président, je ne pourrai que rarement apporter mon opinion dans ces débats, mais je le favoriserai autant que faire se peut, dans le respect des principes (écoute, concision, équilibre) qui doivent les guider. Je me réjouis de l'année à venir, que je souhaite riche en débats constructifs, et vous remercie de votre attention.

#### 4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et propose les modifications suivantes : Dans sa séance de ce jour le Bureau a proclamé élues au Conseil Mesdames Eva REITH et Katiuska STEKEL DIVIANI qui sont candidates du parti Socialiste, donc il y aura lieu de procéder à l'assermentation de ces deux nouveaux membres du Conseil. Le point 1 sera consacré à l'assermentation de ces deux nouvelles Conseillères et le ancien point 1 deviendra le point 2, ainsi de suite.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** de deux nouvelles Conseillères communales Mesdames Katiuska STEKEL DIVIANI et Eva REITH socialistes en remplacement de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ et Madame la Conseillère Michèle VIBERT démissionnaires.
2. **Préavis 12/2013 Réseau Wifi public et équipement Wifi des salles de conférences et des bâtiments administratifs – Réponse au postulat « Wifi pour tous » de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI**

Crédit demandé CHF 193'000.00

Présidence : Monsieur Yannick ROCHAT  
Membres : Mesdames Anita BONJOUR, Ludivine VALLOTTON, Anne VIREDAZ FERRARI, Messieurs Frédéric BONGARD, Jean-Marc CHEVALLAZ, Philippe HALDY, Jean-Marie MARLETAZ, Bernard THILO

3. **Election** d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Richard PFISTER-CURCHOD, PLR. Les libéraux, démissionnaire
4. **Election éventuelle** d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances
5. **Préavis 13/2013 Préavis d'intention – Rénovation du Prieuré – Bâtiments administratifs sis à l'av. du Prieuré 2 et 2 A**
6. **Election** de deux nouveaux membres à la Commission de gestion, en remplacement de Messieurs les Conseillers Pierre ZAPPELLI, PLR. Les radicaux et Serge RINSOZ, socialiste, démissionnaire
7. **Election éventuelle** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission de gestion
8. **Election** d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion, en remplacement de Madame la Conseillère Michèle VIBERT, démissionnaire
9. **Préavis 14/2013 Ch. du Montilier – Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable**  
Crédit demandé CHF 520'000.00

Présidence : Madame Léna LIO  
Membres : Messieurs Frank DUCRET, Marc EHRICH, Pyrame JAQUET, Pascal PFISTER, Jean-Baptiste RUSCONI, Louis SCHNEITER, Jean-Marc SOTTAS, Alexandre TOLOU

10. **Election** d'un nouveau membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, socialiste, démissionnaire
11. **Election** éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des affaires régionales et intercommunales
12. **Préavis 15/2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud**  
Aménagements routiers – renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux  
Crédit demandé CHF 1'170'000.00

Présidence : Monsieur Lilian GEOFFROY

Membres : Mesdames Edith CAREY, Danielle HARBAUGH, Nathalia LAINZ ALLET, Nicolette PANIZZON, Anne SCHRANZ, Claire-Lise TILLE, Michèle VIBERT, Jean-Blaise PASCHOUD

### **13. Propositions individuelles**

### **14. Divers**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

#### **4.1. Assermentation** deux nouvelles Conseillères communales,

Dans sa séance du 25 septembre 2013, le Bureau du Conseil a proclamé lues Conseillères communales Mesdames Eva REITH et Katuska STEKEL DIVIANI socialiste, suite à la démission de Madame la Conseillère Michèle VIBERT et Monsieur Serge RINSOZ socialiste. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et elle prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Mesdames Eva REITH et Katuska STEKEL DIVIANI. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, elles prêtent serment. Elles sont alors félicitées par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

*Le Conseil applaudit.*

#### **4.2. Préavis 12/2013 Réseau Wifi public et équipement Wifi des salles de conférences et des bâtiments administratifs – Réponse au postulat « Wifi pour tous » de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI**

Le Président de cette commission ad hoc étant excusé pour des raisons familiales, le Président invite sa remplaçante, qui a été aussi membre de cette commission ad hoc, Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

#### **Madame Anne VIREDAZ FERRARI :**

Comme indiqué par le Président, je remplace Monsieur Yannick ROCHAT au pied levé qui n'a pas pu venir siéger avec nous ce soir. Chacun a reçu le rapport de Yannick

ROCHAT, je vais me contenter de mentionner seulement certains points. La commission chargée d'étudier le préavis n° 12/2013 s'est donc réunie le lundi 9 septembre 2013 en présence de Monsieur le Syndic Gil REICHEN et de Monsieur Gérald PITTET, chef du service informatique. Les représentants de la Municipalité nous ont expliqué leur démarche et la façon dont ils ont mené leur réflexion. La Municipalité a dû commencer par débattre de la portée du « pour tous » dans la motion de « Wifi pour tous ». Cette réflexion l'a menée à considérer les salles de conférence, notamment la salle dans laquelle nous nous trouvons et d'autres salles de conférence à disposition des partis représentés au Conseil communal ou pour d'autres circonstances et les besoins du Conseil communal, elle a finalement opté pour une réalisation du Wifi plus globale incluant les locaux de l'administration en général. Pour le Wifi public, les ambitions de la Municipalité ont dû être réduites en raison des coûts importants pour installer le Wifi dans tous les lieux publics mentionnés dans le préavis qui auraient été souhaitables. La Municipalité a néanmoins manifesté sa volonté de développer progressivement le réseau Wifi public en lien avec les différents chantiers qui permettront de développer le réseau de fibres optiques et ainsi le réseau de Wifi public, par exemple, lors de la rénovation de la rue de la Poste et de l'avenue Samson Reymondin. Donc pour le reste le Wifi sera disponible. Il est prévu d'installer le Wifi dans toutes les salles de conférence. Les personnes, comme les Conseillers communaux pourront avoir un accès Wifi et pourront disposer d'un système qui leur permettra d'accéder au Wifi de l'administration et de la Commune de Pully. Les services de l'administration disposeront aussi du Wifi et les droits d'accès seront attribués aux personnes qui en ont besoin. Les représentants de la Municipalité ont aussi répondu à de nombreuses questions. Vous trouvez les réponses détaillées dans le rapport notamment sur le choix du prestataire de service et il y a eu des questions aussi qui ont été relevées notamment sur la pose des antennes. Je voudrais juste relever que les antennes ne feront pas l'objet de mise à l'enquête et que les antennes pour le Wifi sont moins nocives que d'autres antennes par exemple, les téléphones portables. Elles sont aussi de taille plus modeste, ce qui explique ce qui explique qu'il n'y ait pas de mise à l'enquête. Je ne vais pas vous relire tout le rapport. J'aimerais juste encore souligner que c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter l'entrée en matière et les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité, avec deux voix contre et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Gérard MIELI demande la parole :**

J'aimerais d'abord remercier la Municipalité pour la présentation de ce préavis. Il est évident que nous allons le voter. Ceci étant dit, je regrette quand même que l'esprit de la motion n'ait pas été complètement respecté. L'objet de cette motion était de fournir un accès internet au public en général et cet objectif ne me paraît pas être atteint. Le réseau servira surtout à l'administration. L'accessibilité pour le réseau est restreinte. On s'aperçoit que seuls les abonnés de Swisscom auront un accès direct, pour les autres ça va être plus compliqué, et ceux qui n'ont pas de téléphone ils n'y accéderont pas. On a aussi peut-être un problème sur l'étendue de ce réseau. On nous a dit qu'il était limité par le réseau de fibres optiques à travers Pully. C'est probablement le cas, mais je

trouve que malgré malheureusement c'est très, très restreint et ce n'était pas vraiment ce que la motion anticipait là-dedans. Alors, on nous dit que le réseau Wifi sera augmenté en fonction de la pose de fibres optiques. Je n'ai aucun doute que la Municipalité le fera, mais j'aimerais simplement lui dire que nous nous réservons d'être très vigilants sur ce point. Je vous remercie.

**Monsieur Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Donc l'Internet pour tous se transforme en Internet offert aux usagers des bâtiments administratifs. *Le Président lui demande de se lever.* Donc en gros l'administration. Ceci n'a effectivement plus grand-chose avec l'idée généreuse du Conseiller Gérard MIELI. Donc mes questions sont : Combien sont-ils ? Donc les gens qui se feront offrir cet accès Internet. Qui sont-ils ? Et dans combien de lieux ? Et parmi ces personnes qui vont se faire offrir par tous les contribuables cet abonnement par ailleurs ? Donc combien de doublons ? Parce que je vous rappelle de CHF 193'000.00, 1/5<sup>ème</sup> de million payé par tous les Pulliérans pour l'administration. D'ordre de grandeur cela représente 3'217 mois d'abonnement illimité. Je me pose des questions.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :**

Peut-être essayer d'apporter quelques précisions sur les deux interventions. Tout d'abord l'interpellation par le motionnaire qui est devenu postulant. C'est vrai que la Municipalité ne s'engage pas, on répond partiellement à l'idée de base de la motion telle qu'elle avait été déposée. C'est qu'entre la motion et le postulat, vous vous souvenez qu'il y a eu un débat d'abord en commission et devant ce plénum. Débat qui avait pour objet, entre autres d'essayer de préciser cette notion de Wifi pour tous. Qu'est-ce qu'on voulait dire par « pour tous » ? Est-ce que c'était tous les foyers et j'ai gardé le souvenir que majoritairement les membres du Conseil considéraient d'imaginer un raccordement pour tous dans chaque foyer était quelque chose d'excessif. D'où la proposition de la Municipalité de se restreindre à un certain nombre de lieux publics mentionnés dans le préavis et c'est vrai que même par rapport de cette liste, dans un premier temps on a choisi de se limiter par rapport à des questions, comme ça été de proportionnalité des coûts et de faire se développer progressivement au fur et à mesure des chantiers d'infrastructures qui vont se développer dans notre ville. Encore une petite précision : l'accès au Wifi ne sera pas réservé aux abonnés Swisscom, simplement l'identification des accès est immédiate pour les abonnés Swisscom, parce qu'ils ont déjà un identifiant Swisscom et pour les autres ils devront demander un accès, un code d'accès simplement pour pouvoir être identifiés comme ça se fait dans beaucoup de réseau Wifi, notamment même au canton. Quant à la deuxième question à qui s'adresse le Wifi. On peut se dire pourquoi équiper l'administration dans la même réponse. C'est vrai que c'est un choix que la Municipalité a fait parce que pour équiper l'administration, pour autant que l'on juge que ce soit utile. J'en conviens que l'on peut en discuter. On a deux possibilités de financement, c'est le budget de fonctionnement courant ou un préavis spécifique. Et comme on devait préparer un préavis pour répondre à l'intervention de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI, on a trouvé, quelque part, assez logique dans le même sujet au fond, même si ce n'est pas les mêmes usagés mais dans le même sujet, de traiter également l'équipement en réseau Wifi de l'administration. Maintenant pour qui est réservé cet accès ? Alors, personnellement, je suis dans l'incapacité de répondre par des chiffres exacts et précis, combien de personnes seront touchées par ces possibilités ? On a expliqué dans le préavis que l'accès ne serait pas d'emblée réservé à tous les employés de l'administration, parce qu'objectivement il y en a qui n'ont pas l'utilité d'un tel accès. On imagine plutôt, en tout cas dans un premier temps, réserver cet accès à des

cadres de l'administration, également à la Municipalité et aussi à des intervenants externes, parce qu'on a parlé de séances pour les membres du Conseil communal, mais il n'y a pas que les membres du Conseil communal, il y a aussi d'autres intervenants mandataires qui ont des séances dans les locaux de l'administration et pour toutes sortes de raisons ont besoin d'un accès à un réseau Internet qu'ils n'ont pas forcément avec leur 3G ou 4G. Donc c'est effectivement une utilité qu'il est issue de l'évolution des outils de travail, pas seulement de l'administration, mais encore une fois d'intervenants également externes. Alors on peut discuter, philosopher sur l'évolution de ces outils. Est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien. Toujours est-il aujourd'hui c'est des choses qui existent et qui permettent d'une manière différente que par le passé avec des classeurs fédéraux de papier, sans vouloir dire que ces classeurs vont disparaître. Donc l'accès sera limité probablement à une partie restreinte de l'administration et à des visiteurs de l'administration.

**Monsieur Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :**

Je suis navré vraiment d'insister, ma question c'est combien de personnes, donc c'est restreint, ce qui m'angoisse encore plus considérant les CHF 193'000.00. Donc c'est restreint et parmi ceux-ci, si j'ai bien compris, des cadres. Je redis ma question, combien de cadres n'ont actuellement pas d'accès Internet. Je doute sincèrement, qu'aujourd'hui, ces cadres n'aient pas accès à Internet. Donc on est en train de dépenser CHF 193'000.00 pour un nombre restreint de personnes qui à mon avis payent déjà des abonnements.

**Madame Muriel THALMANN demande la parole :**

J'ai juste une question à poser à la Municipalité. Pourquoi est-ce qu'une offre n'a pas été demandée auprès d'autres entreprises ?

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

Il y a un problème quand même que je me pose sur les doublons que l'on fait avec la fibre optique et ce système WIFI pour les employés communaux. De par le fait que si la motion était bien précise uniquement surtout pour le public. On est en train de dilapider l'argent public à des fins administratives qui n'ont pas lieu d'être étant donné au réseau déjà bien équipé en fibre optique.

**Madame Christine RENAUDIN demande la parole :**

Je suis un petit peu perplexe : Soit les personnes concernées travaillent, elles ont donc un poste, un ordinateur et elles ont leur propre réseau. Soit ce sont des personnes qui sont qui sont en déplacement et elles ont avec elle un iPhone, un ipad ou des androïdes. Il existe une fonction toute simple qui s'appelle partage de connections : vous branchez votre ipad qui n'est pas en 3G, sur votre iPhone ou sur votre téléphone et vous avez le Wifi et le 3G par cet intermédiaire. Il me semble que c'est une fonction qui d'adresse à des gens qui sont en mouvement. Je doute que nous ayons à consulter des documents concernant l'administration depuis ici. Quand on en a besoin on le fait chez soi. Donc je me demande à quoi sert cette fonction si c'est pour des gens qui sont en déplacement, ça me paraît un peu superflu.

**Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :**

Sur l'utilité du service, je suis navré de ne pas pouvoir donner une liste précise chiffrée du nombre d'utilisateurs, notamment par le fait que beaucoup d'utilisateurs externes utilisent cette prestation et je suis incapable d'en donner aujourd'hui le nombre exact et

le nombre de connections qui seront réalisées. Je constate quand même que, il ne faut pas imiter aveuglément les autres, après toutes les grandes entreprises ont des réseaux Wifi par rapport à l'évolution des outils informatiques, les tablettes PC par exemple. Certaines peuvent être équipées de cartes 3G ou 4G d'autres ne peuvent pas et ont qu'un accès fixe au réseau Wifi pour pouvoir accéder à un certain nombre de documents et de données. Ça c'est donc la raison principale. Doublons, en fait les gens qui ont une connexion fixe réseau câblé vont la garder. C'est pour ça que j'ai dit que tous les collaborateurs n'auront pas d'emblée accès à ce Wifi, parce que tous les collaborateurs n'en ont pas besoin. Il y a des collaborateurs qui ont leur PC fixe, ça suffit à leur activité et cela ça va rester. Maintenant entre une carte 3G et un réseau Wifi tel que celui qui est proposé il y a des performances de connections qui ne sont pas du tous les mêmes, des débits, des bandes passantes, ce n'est pas les mêmes. Alors on considère que ça a une utilité par rapport l'évolution des outils d'aujourd'hui. Dans l'administration, dans le fonctionnement de l'administration et de la Municipalité, il faut savoir qu'il y a énormément de documents qui sont imprimés, qui ont une durée de vie qui suit de la décision et après qui sont détruits. Encore une fois, je ne suis pas en train de dire que l'on va supprimer le papier dans l'administration, mais on peut par l'utilisation de ces nouveaux outils diminuer nettement la consommation de papier qui a une durée de vie ; simplement un rapport qui permet de prendre une décision. On peut le lire, prendre une décision sans forcément tout imprimer et ça c'est une grosse économie en termes de volume de papier qui circule au sein de l'administration. C'est un des objectifs qui est visé par cet équipement de l'administration. Sur la question de l'offre, pourquoi une seule offre ? C'est une question qui est venue plusieurs fois notamment en commission, également en Commission des finances. C'est vrai, on a répondu, donc je vais faire la même réponse aujourd'hui, j'en n'ai pas d'autre. Le constat que l'on a fait c'est que par rapport aux exigences, aux critères qu'on a fixés de qualité de cette prestation, aujourd'hui on n'a que Swisscom qui peut offrir l'ensemble de la prestation. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a que Swisscom qui fait du Wifi. Il y a beaucoup d'opérateurs qui font du Wifi, évidemment, mais aucun n'assume de A jusqu'à Z l'ensemble des prestations telles qu'elles sont décrites dans le préavis et telles qu'on les a voulues en assumant un service et un niveau de qualité à cette prestation. D'où la raison de faire le choix unique de Swisscom ; c'est habituel pour la Municipalité, vous le savez très bien. Dans la plus part des marchés on fait plusieurs offres comparatives et ce n'est que pour des cas très particuliers que l'on travaille avec une offre utile. Ici on est dans des marchés très particuliers et on est selon la Municipalité dans cette situation avec cette problématique. Ceci dit, les choses peuvent évoluer et on s'engage pour 5 ans avec Swisscom qui est un partenaire fiable et dans 5 ans si la situation du marché a évolué, on peut très bien imaginer à ce moment-là, si ce service perdure, de lancer un appel d'offre.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions du préavis et du rapport de la commission ad hoc étant les mêmes le Président renonce à le relire.

Le Président : Les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Le Préavis 12/2013 est accepté à 47 voix pour, 14 voix contre et 15 abstentions.

**4.3. Election** d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Richard PFISTER-CURCHOD, PLR.Les libéraux, démissionnaire

Le Président attend des candidatures.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Le groupe PLR.Les radicaux et moi-même avons l'honneur de vous présenter et de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Dominique FAVRE actuellement suppléant à la Commission des finances et je le recommande vivement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent .....

*Le Conseil applaudit.*

Monsieur le Conseiller communal Dominique FAVRE est élu par acclamation membre de la Commission des finances. Le Président le félicite.

**4.4. Election éventuelle** d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances

Le Président attend des candidatures.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Le PLR.Les radicaux et moi-même avons l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Lucien BERNARDONI et je le recommande, lui aussi, vivement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

Monsieur le Conseiller communal Lucien BERNARDONI a été élu par acclamation membre suppléant à la Commission des finances. Le Président le félicite.

**4.5. Préavis 13/2013** Préavis d'intention – Rénovation du Prieuré – Bâtiments administratifs sis à l'av. du Prieuré 2 et 2A

Le Président rappelle que s'agissant d'un préavis d'intention, le Conseil communal pourra prendre acte son contenu. Selon l'article 37 du règlement du Conseil communal, il y a débat. Le préavis n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN la parole :**

Très brièvement vous dire que vous avez découvert ce préavis. Pourquoi un préavis d'intention, évidemment que la rénovation du site du Prieuré est un objet important,

avec des options qui nous paraissent importantes. Il nous paraissait difficile de partir dans un tel projet sans essayer de sentir la position de votre Conseil sur les grandes options, raison du préavis. Ce sentiment sera le résultat du débat de ce soir s'il y en a un ou des avis exprimés qui seront exprimés et la Municipalité essaiera de prendre en compte au mieux les positions exprimées pour la suite du développement de ce projet.

**Madame Annie MUMENTHAER demande la parole :**

Au nom de l'UDC, j'aimerais formuler la remarque suivante : Vous allez refaire entièrement, et de façon très approfondie, le bâtiment du Prieuré, c'est nécessaire nous en convenons tout à fait, cette bâtisse historique de Pully le mérite pleinement. Cependant nous estimons que lorsqu'on fait des travaux d'une telle ampleur, on les fait entièrement du sol au plafond, on ne s'arrête pas avant les combes en laissant ces travaux d'aménagement pour plus tard. Vous allez avoir tous les corps de métier sur place, le bâtiment ne sera plus qu'un vaste chantier, c'est le moment de le refaire entièrement. Compte tenu de l'expansion régulière des différents services de la Commune, nous sommes persuadés que vous trouverez à occuper ces combes rapidement. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez interpeller le Conseil communal à ce sujet, il ne manquera pas d'idée à vous proposer (la location entre autres). *Je souligne pour ceux qui l'ignorent que ces combes sont immenses puisque il fut un temps, le Conseil communal y tenait séance.* Nous vous demandons, Madame, Messieurs les Municipaux d'envisager la réfection et le réaménagement total de l'immeuble, y compris les combes, dès le départ, dans votre futur préavis.

**Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :**

Convaincue que le Prieuré est un cite apprécié de tous les Pulliérans et au centre de Pully, nul doute que ce bâtiment historique, protégé, doit maintenant subir une réfection totale et pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour repenser son occupation. Certes le projet présenté est séduisant. Les détails, nous en obtiendrons bien suffisamment par la suite, puisqu'aujourd'hui c'est bien un préavis d'intention qui nous est présenté. Les montants prévus pour l'étude du projet sont également indispensables pour mener à bien la mise en œuvre du futur plan d'intention. Toutefois il me semble que c'est déjà un projet précis qui nous est présenté. Un seul et unique. A ce stade ne faut-il pas nous mettre en appétit pour revaloriser le centre de Pully ? L'étude devrait présenter plusieurs possibilités. Soyons fous. Pourquoi un restaurant avec une terrasse et vue grandiose sur le lac en le plaçant sur la place ou son emplacement actuel avec la terrasse devant le Prieuré. Voir la photo montage depuis l'avenue Samson Reymondin. Très plaisante d'ailleurs. Pourquoi écarter les autres solutions possibles ? Pourquoi à ce jour présenter une seule option ? Pourquoi déjà figer aujourd'hui le projet futur avec l'emplacement du restaurant sous les arcades à l'avenue du Prieuré. Peut-être serez-vous suffisamment convaincant pour nous dire que c'est le seul et unique emplacement valable. Mais dans un préavis d'intention toutes les possibilités doivent être étudiées. Mais surtout ce qui ne me convient pas c'est de loger tous les services administratifs dans ce magnifique bâtiment. A l'instar d'autres communes Prilly, Nyon et beaucoup d'autres encore, ne pourrait-on pas y placer des salles ouvertes à tous. Peut-être la future salle communale dans les combes. D'ailleurs pour ne pas les laisser de côté, ne pas les exploiter en même temps comme annoncé dans le préavis serait une fausse économie. Aujourd'hui on dit non puis en cours de travaux pourquoi pas ? Alors autant y penser au départ dans la globalité de l'étude. Redéfinir ces lieux magiques pour que les Pulliérans ou toutes autres personnes, les sociétés locales, une fête, une manifestation, un mariage puissent en profiter, plus tôt que d'y placer des bureaux. Dans le préavis d'intention on ne parle

pas de la Maison Pulliérane. Ne doit-elle pas être intégrée au projet, plus ambitieux, bien évidemment et à plus long terme, mais peut-être par étapes. Le centre de Pully est une zone sensible qui nous tient à cœur. Une étude plus vaste est indispensable pour être convaincu.

**Monsieur Fabio MARCHETTO demande la parole :**

Ma question s'adresse à la Municipalité est rejoint les réflexions de Madame Lucienne VASSEROT. Est-ce que la Municipalité a songé à des solutions alternatives, en particulier la construction d'un immeuble administratif neuf, unique qui regrouperait les cinq directions, plutôt que la solution deux, trois proposées dans le préavis d'intention. On pourrait même imaginer que le poste police soit dans ce même bâtiment. Et effectivement, est-ce que le bâtiment historique du Prieuré ne devrait pas être disposition des citoyens de cette ville. J'ai également une question un peu plus technique complémentaire. Le préavis ne mentionne pas semble-t-il la nouvelle affectation du bâtiment du quartier du Temple n° 1, apparemment ce bâtiment est très inconfortable pour y travailler. Est-ce que ce bâtiment sera destiné à du logement ?

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Je vais commencer par répondre sur le plan de l'aménagement des combles. Alors concernant ces fameux combles la Municipalité, au stade actuel de ses réflexions estime qu'il n'est pas nécessaire d'aménager les combles. Il constitue comme indiqué dans le préavis page 8 une réserve pour l'éventuel futur. J'ai bien dit au stade actuel de ses réflexions. Je préciserai encore que l'aménagement est techniquement possible. D'un point de vue fonctionnel des activités nécessitant peu de lumière naturelle peuvent y prendre place. Les percements réalisés dans la toiture devront cependant tenir compte de la valeur patrimoniale de l'édifice. Je répondrai également concernant le collège grec, la Municipalité n'a pas encore abordé le sujet de l'avenir du collège grec au Temple n° 1 plusieurs pistes pouvant être envisagée allant de la vente du bâtiment ou l'affectation à d'autres fins. Concernant maintenant le restaurant avec une terrasse sur l'esplanade, ça la Municipalité n'est pas du tout convaincue par une terrasse sur l'esplanade, de même qu'elle n'est plus convaincue du tout avec l'emplacement du restaurant actuel, parce qu'il faut se rendre à l'évidence que ce restaurant du Prieuré est d'un usage peu rationnel au niveau des surfaces. Ceci est dû tout simplement par les contraintes du bâtiment historique où l'on constate qu'il y a des surfaces importantes inoccupées et une multitude d'espaces répartis sur plusieurs niveaux ou demi-niveaux. Concernant l'esplanade toujours, il est clair que l'esplanade est un emplacement qui doit rester public. C'est un point exceptionnel en relation avec le patrimoine historique et culturel pullièran. L'ambiance est calme, propice à la détente et à la contemplation. Ces qualités seront encore mises en valeur dans le cadre du traitement de l'espace public. Maintenant pour l'étude de la Maison Pulliérane il est clair que nous n'avons encore pas entrepris d'étude pour compléter le site.

**Monsieur Gil REICHEN, Syndic demande la parole :**

Peut-être quelques compléments à ce stade de la discussion sur les propos de mon collègue Martial LAMBERT. Réflexion qui recouvre, je ne veux pas reprendre les remarques qui ont été faites mot à mot par intervenant, mais qui recouvre un petit peu les préoccupations qui ont été exprimées, sur l'utilisation des combles et sur le fait au fond que Madame Lucienne VASSEROT a relevé que ce préavis d'intention avait l'air de figer un seul projet, une seule idée. Oui, il a l'air de, aujourd'hui 25 septembre. Maintenant l'idée du préavis d'intention, comme son nom l'indique, c'est d'indiquer

une intention globale à ce stade des réflexions, on n'a pas de projet qui est arrêté et qui est défini. On a fait des vérifications très globales de faisabilité. D'un certain nombre de déplacements, d'occupations de surface, de potentiel de surfaces disponibles et aujourd'hui toutes les options sont ouvertes. J'aimerais profiter de rappeler, vous le savez c'est un bâtiment historique, classé. C'est une difficulté indéniablement d'une transformation lourde d'un tel bâtiment et même dans l'utilisation de certaines surfaces. Les combles, Monsieur Martial LAMBERT l'a dit, aujourd'hui dans un premier temps on constate que le potentiel pour les besoins qui ont été identifiés qui sont ceux de l'administration que l'on peut discuter, ne nécessite pas d'utilisation des combles d'autant plus que cette utilisation, toujours au stade actuel des échanges avec le service des monuments historiques, semble poser quelques problèmes par rapport à la classification du bâtiment. Mais très clairement cette option n'est pas écartée aujourd'hui. Et je ne crois pas que dans le préavis d'intention on ait les moyens d'explorer toutes les variantes possibles. Mais simplement quelques idées, dire que par rapport à ces idées on a l'impression de partir quand un petit peu juste ou totalement faux, c'est une aberration, il ne faut rien faire. C'est un petit peu ça, schématiquement, le préavis d'intention. Dans ce sens-là, vraisemblablement, aujourd'hui il y a encore une réflexion en cours sur la procédure à suivre, suite à la discussion de ce soir. Et même si la Municipalité n'a pas pris de décision formelle sur cette procédure, des contacts ont été pris par la direction de l'Urbanisme avec des spécialistes de la SIA sur les concours, la manière d'aborder les concours et vraisemblablement aujourd'hui, encore une fois sans qu'une décision soit prise, on va se diriger vers un concours d'architecture avec des critères très spécifiques compte tenu des spécificités de l'objet. Et ce concours aura un périmètre qui ne sera pas le périmètre des façades du Prieuré, mais vraisemblablement les bâtiments et la place jusqu'à la villa Romaine et voir jusqu'au parking du Pré de la Cure. Donc, pour justement générer un certain nombre d'idées et peut-être aussi des idées auxquelles objectivement, on n'a pas pensé. Donc, j'entends bien cette préoccupation d'avoir une diversité de choix, elle est aussi celle de la Municipalité et vraisemblablement c'est cette raison qui nous conduira à lancer un concours pour être sûrs, au fond être sûr si on peut l'être un jour. Mais en tout cas essayer d'avoir plusieurs cerveaux différents qui réfléchissent à ce site et qui font des propositions. Pour le moment je crois que c'était l'essentiel de ce que je voulais rappeler en complément de ce qu'a dit Monsieur LAMBERT. Je crois que ça rejoint aussi un petit peu les préoccupations exprimées par Monsieur le Conseiller MARCHETTO sur le fait de solutions alternatives en tout cas. Je pense qu'elles viendront dans la suite de la démarche. J'entends aussi les préoccupations de mettre à disposition un espace pour les citoyens, mais bon pourquoi faire ? J'ai envie de vous dire. Et un bâtiment unique qui recouvre tous les services de l'administration, c'est théoriquement une option, il faut imaginer la taille d'un tel bâtiment, les problèmes que ça pose, il faut avoir un site pour construire un tel bâtiment et si douze millions l'ordre de grandeur évoqué dans le préavis nous paraît déjà un montant conséquent, un bâtiment unique qui regrouperait l'ensemble de l'administration, je pense qu'on est dans d'autres coûts. Encore une fois on n'a pas un site qui existe, aujourd'hui à Pully, pour construire un tel bâtiment. Raison pour laquelle à ce stade des réflexions et sous réserve des idées qui peuvent encore surgir. On pense qu'utiliser les bâtiments qui existent est une formule rationnelle. Il faudra aussi dans la suite de la réflexion, et c'est l'intention de la Municipalité, on a parlé de qu'est ce qu'on fait du bâtiment actuel du service informatique, de la rue du Temple, mais la question va se poser pour d'autres bâtiments éventuels qu'on libère. Donc l'intention de la Municipalité c'est aussi de montrer à votre Conseil globalement les différentes opérations pour voir qu'est-ce qui peut être

valorisé différemment et qu'elles sont les flux financiers notamment d'une opération globale de ce genre.

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

Concernant les combes je reviens là-dessus étant donné qu'avec la Commission de gestion, il y a deux ans en arrière, nous avons fait une visite de ces combes. Etaient présents deux architectes qui nous ont fait remarquer que ces combes ne sont pas quelque chose d'anodin étant donné que l'on pourrait aisément faire trois étages supplémentaires, en gardant la même toiture. Ceci dit....

**Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :**

Je dois dire que j'ai une certaine compréhension pour la Municipalité qui veut regrouper ses services dans un seul bâtiment. Je me promène très souvent dans ce quartier et je dois dire qu'il n'est pas rare que je sois abordé par quelqu'un qui me demande où se trouve telle ou telle administration. Le plus souvent, parce que je connais les choses, je peux leur dire, mais malheureusement pas toujours. Donc je crois que ça sera une amélioration certainement de regrouper beaucoup des services de l'administration. Il y a une chose que je souhaite, j'ai été heureux d'entendre Monsieur le Syndic le dire c'est que l'on fera un concours d'architecture et j'espère qu'il y aura des architectes qui ont l'habitude des rénovations intérieures des bâtiments anciens et qui présenteront des offres, qui présenteront des projets parce que il y a de tout dans ce domaine. Il vous arrive de vouloir pénétrer dans un bâtiment ancien en vous disant on va voir un beau bâtiment, puis une fois que vous avez porté vous avez l'impression d'être dans un hall d'aéroport. Ça ce sont des choses qui se produisent. Je crois qu'effectivement il faudra faire très attention à ce point. Et peut-être une dernière remarque, je crois que le tout doit être relié au projet que l'on a pour le centre de Pully et qui seront expliqués le 10 octobre 2013 dans une séance publique. Je crois que les deux choses devraient être traitées ensemble, pour avoir une unité dans le futur Pully, dont nous souhaitons, je crois que beaucoup de monde ici, qu'on ne sacrifie pas le sud du village, qu'on ne sacrifie pas la rue du Centre et cette partie de notre vieux Pully.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et considère que le Conseil communal a pris acte du Préavis d'intention n° 13/2013. Nous verrons par la suite les préavis précis qui nous seront présentés.

- 4.6. Election** de deux nouveaux membres à la Commission de gestion, en remplacement de Messieurs les Conseillers Pierre ZAPPELLI, PLR.Les radicaux et Serge RINSOZ, socialiste, démissionnaires.

**Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :**

Le parti socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Katuska STEKEL DIVIANI qui est titulaire d'une licence en science sociale. Elle est aujourd'hui adjointe du chef d'office de curatelle et tutelle du canton de Vaud. Elle a rejoint le Conseil ce soir mais elle n'est pas inconnue de la vie politique puisqu'elle était candidate aux dernières élections au Grand Conseil. Madame Katuska STEKEL est mère de deux enfants et je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à cette candidature.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Jamais deux sans trois le groupe PLR. Les radicaux et moi-même avons l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur Daniel BOLENS. Malheureusement absent ce soir, mais que je recommande malgré tout vivement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

#### **4.7. Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion**

Le Président attend une candidature.

##### **Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :**

Le parti socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Gérard MIELI, Président de la section Pully-Paudex-Belmont du PS que vous connaissez donc très bien. Il siège depuis plusieurs années à notre Conseil et par ailleurs consultant en informatique. Je vous remercie par avance de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

#### **4.8. Ce point est annulé tous les membres suppléants à élire de la Commission de gestion ayant été élus.**

#### **4.9. Préavis 14/2013 Ch. du Montillier – Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable**

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Madame la Conseillère Léna LIO, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

##### **Madame Léna LIO :**

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 14/2013 concernant des travaux urgents au chemin du Montillier s'est réunie le 2 septembre 2013. Notre commission a été reçue par Monsieur Marc ZOLLIKER, conseiller municipal, accompagné ses collaborateurs. Je remercie ces personnes pour leur disponibilité et la qualité de leurs explications lors de cette séance. Je remercie les membres, tous masculins, de cette commission pour leur bienveillance à l'égard de sa présidente. Dans un premier temps Monsieur Marc Zolliker a exposé le contenu du préavis qui fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 520'000.00. Les travaux projetés consistent, d'une part, à remplacer sur longueur de 210 mètres une conduite d'eau qui a provoqué une fuite en juillet 2013. Et d'autre part de procéder à la réfection de la chaussée gravement détériorée à la suite de cet incident sur une surface de 1'500 m<sup>2</sup>. Différents points particuliers ont été soulevés lors de la discussion. Lors de la mise en séparatif du quartier Fau Blanc – Montillier préavis 04/2008 aucune fuite n'avait été constatée sur la conduite concernée. La défektivité imprévue de cette conduite d'eau peut être attribuée à son année de

fabrication vers 1970, ainsi qu'au mode de pose qui prévalait à cette période. Seul le tronçon considéré doit être remplacé. Cette ancienne conduite en fonte sera remplacée par une conduite en polyéthylène avec une durée de vie prévisible d'environ 50 ans. Lors du remplacement de la conduite, l'état des autres réseaux sera également évalué. Plus généralement, concernant la gestion d'éventuelles fuites d'eau la DTSI dispose d'un service de piquet atteignable 24h/24h prêt à intervenir. En revanche l'idée de dédoubler le réseau d'eau a paru inadéquate, car un tel dispositif augmenterait d'autant le risque de fuite. Concernant l'accès aux voitures durant les travaux, celui-ci sera généralement possible. Les travaux devraient débuter en novembre avec une pose du tapis final au printemps 2014. Les riverains concernés par les diverses phases des travaux seront avisés. Monsieur le Président, chers collègues, c'est à l'unanimité de ses membres que notre commission ad hoc vous recommande de suivre les conclusions du préavis n° 14/2013, telles que formulée à sa page 9. La Commission des finances qui a siégé le 10 septembre 2013 a examiné le présent préavis et a également accepté ses conclusions à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions du préavis 14/2013 sont acceptées à l'unanimité.

**4.10. Election** d'un nouveau membre à la Commission des affaires régionales et intercommunales en remplacement de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, socialiste, démissionnaire

Le Président attend une candidature.

**Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :**

Le parti socialiste a le plaisir de vous proposer de la candidature de Monsieur Frédéric BONGARD au poste de membre de la Commission des affaires régionales et intercommunales. Il était membre suppléant de cette commission, qu'il connaît donc bien. Monsieur BONGARD est titulaire d'un doctorat décerné par l'EPFL. Il est également ingénieur en électricité. Il a rejoint le Conseil au début de cette législature. Je vous remercie par avance de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

#### **4.11. Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des affaires**

Le Président attend des candidatures

##### **Monsieur Ariel BEN HATTAR demande la parole :**

Je propose, au nom du parti socialiste la candidature de Madame Eva REITH à ce poste. Madame Eva REITH est connue de notre Conseil. Il y a siégé de 2004 à 2011. Elle est très engagée de la ville de Pully Elle est notamment membre de l'association des habitants de Pully Nord. A côté de ses activités associatives elle est également enseignante de langues et je vous remercie par avance de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

*Le Conseil applaudit.*

#### **4.12. Préavis 15/2013 Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud Aménagements routiers – renouvellement des conduites industrielles – mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux**

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Jean-Philippe CLAVEL à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

##### **Monsieur Jean-Philippe CLAVEL :**

La commission ad hoc s'est réunie le 10 septembre 2013 à la Damataire. Nous tenons à remercier Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, ainsi que toute son équipe de la direction des travaux et des services industriels ; nous avons obtenu des réponses claires et bien documentées à nos questions. Quelques points essentiels, vous avez tous reçu le rapport, je ne vais pas le lire, mais juste souligner des points qui me semblent intéressants. Mauvais état des conduites d'eau à l'avenue de l'Avenir et chemin de Miremont, il faut impérativement les remplacer. La première phase des travaux a eu lieu en 2007 en ce qui concerne la partie Ouest de l'avenue de l'Avenir. Deux présentations publiques ont été faites pour les riverains, en février et novembre 2012. La Municipalité, à la suite de la séance de février 2012, a renoncé à imposer un double sens à l'avenue de l'Avenir à la suite des remarques, semblent-ils négatives de ses riverains. Des aménagements routiers sont prévus, particulièrement à l'avenue de l'Avenir, des plots dissuasifs afin d'inciter les automobilistes à respecter la vitesse de 30 km/heure. Il y a également des aménagements qui sont prévus particulièrement au chemin de Miremont qui est en grande partie piétonnier, comme vous le savez sans doute, avec des bancs et des plantations qui agrémenteront donc ce chemin. C'est à l'unanimité que la commission a accepté les conclusions du préavis n° 15/2013 telles que présentées par la Municipalité à la page 23. Nous vous invitons à en faire de même.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

UDC bien évidemment ne s'oppose pas aux travaux de canalisation. Cependant l'aménagement routier prévu dans ce préavis nous interpelle. Messieurs les Municipaux vous remettez en question le stationnement des voitures alternativement par tronçons en amont ou en aval de la chaussée. Mais ce type de stationnement a été mis sur pied par vos services il y a quelques années seulement. Plusieurs rues sont ainsi équipées, par exemple l'avenue de la Rosiaz. Est-ce à dire que vous vouez de nouveau revoir le stationnement dans ces rues ? A l'avenue de l'avenir vous supprimez trois places de parc, alors qu'il y a déjà très peu de possibilités de stationnement sur cette artère. Vous mettez des plots en béton pour ralentir la circulation en sens unique. Encore et toujours plus de béton. Cependant grande nouveauté vous allez les agrémenter des armoiries de la ville. Je salue votre sens de l'esthétique. Vous pouvez peut-être dans ce même élan orner tous les rochers de la ville qui ont remplacé les bacs de fleurs de ces mêmes armoiries. Sérieusement nous estimons que ce nouvel aménagement routier n'est pas en adéquation avec les besoins du quartier, d'où notre réticence à voter un « oui » franc et massif à votre préavis.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Moi je dois dire ce soir, que j'aimerais exprimer une certaine crainte, voire une interrogation concernant la mixité sur les trottoirs piétons et cyclistes. Je sais qu'il n'y a certainement pas beaucoup de cyclistes qui vont remonter cette avenue, donc ce trottoir parce que ça demande une certaine force physique assez importante. Mais ne faudrait-il pas quand même dorénavant séparer cyclistes et piétons. D'autant plus que selon mes renseignements sur ce trottoir il y a beaucoup d'enfants et puis je pense que les enfants ne sont jamais très attentifs et les cyclistes on ne les entend pas venir et ce n'est pas eu qui ont la spécialité de ne pas d'être très attentifs aux autres. Alors est-ce qu'on peut me dire comment ça se fait qu'on autorise le mélange de cyclistes et piétons.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je vais tenter de répondre aux deux questions qui viennent d'être posées. A commencer par celle de la Conseillère Annie MUMENTHALER. Donc concernant les places de parc et le parking alterné je ne crois pas que le parking alterné sur les routes est remis en question. Effectivement il y a suppression de trois places de parc pour des raisons, surtout de largeur de la route, puisqu'on a des normes en matière de circulation routière que l'on doit respecter. Mais le parking alterné n'est absolument pas remis en question. Vous parlez ensuite de nombres de places insuffisantes, nous, le constat qu'on a fait c'est que ces places sont bien occupées quand vous vous trouvez en haut de l'avenue de l'Avenir à proximité du collège et de la place de Chantemerle. Par contre dans la partie Est, celle dont à va s'occuper, dont traite ce préavis principalement, les places sont souvent inoccupées, c'est justement cet état de fait qui nous pose problème. Parce que si les places étaient occupées les voitures seraient obligées on pourrait dire de « slalomer » si vous le voulez bien pour les éviter et elles iraient moins vite. Le problème que l'on a maintenant, les voitures actuellement vont trop vite, parce que souvent il n'y a pas d'obstacle. Et c'est bien pour cette raison et je dirais à la demande des résidents de l'avenue de l'Avenir que l'on va poser des obstacles, à savoir des blocs en béton pour sécuriser, pour ralentir d'une part le trafic et particulièrement sécuriser les sorties des

bâtiments qui se trouvent du côté lac de l'avenue de l'Avenir pour permettre à ces gens de sortir de chez eux sans se retrouver directement projetés sur la route sans aucune protection. Après, du point de vue esthétique, on peut toujours discuter. Maintenant il y a certaines prescriptions que l'on doit respecter aussi quand on pose des obstacles tels que ces blocs. Ils sont limités en hauteur. On ne pourrait pas mettre des bacs plantés, parce que ça nuit à la visibilité, donc voilà, on doit respecter certaines normes et c'est pour ça qu'on a prévu ce dispositif. J'espère avoir répondu à cette première question. Concernant le sens contraire cycliste et sa présence sur le trottoir, je peux répondre à Madame la Conseillère Verena KUONEN que la première intention de la Municipalité n'était pas d'avoir un trottoir utilisable par les cyclistes, mais bien de séparer cette circulation cycliste et piétonne. Malheureusement cette solution a été dans un premier temps acceptée, puis refusée par les services cantonaux concernés qui nous ont poussés vers cette solution qui vous est présentée ce soir. Maintenant vous avez raison de le dire ce n'est pas uniquement aux piétons d'être attentifs, c'est surtout d'abord aux cyclistes d'être attentifs. On nous a demandé aussi en commission s'il y avait la possibilité de poser des petits panneaux à l'entrée de la rue pour sensibiliser les cyclistes et justement éveiller leur attention. C'est tout à fait possible. Maintenant comme vous l'avez dit également c'est une circulation dans le sens de la montée ; à la descente les vélos utiliseront toujours la chaussée comme la voiture. Evidemment la circulation de cyclistes sur ce trottoir implique un élargissement du trottoir par rapport à ce qui a été prévu initialement. Donc c'est bien sur une plus grande largeur qui respecte des normes de circulation routière. C'est des mesures qui ont été approuvées juste maintenant par les services cantonaux, qu'on aimerait mettre en place à l'avenue de l'Avenir. J'espère avoir répondu à vos questions.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le président demande que ceux qui sont d'accord avec ce préavis sont priés de lever leur carton orange.

Le préavis 15/2013 est accepté à une large majorité, avec une voix contre et quatre abstentions

#### **4.13. Propositions individuelles**

Néant

#### **4.14. Divers**

Le Président doit communiquer au Conseil communal la teneur d'un communiqué commun de l'Union Pulliérane et de PLR.Les radicaux. Vous souvenez à l'issue de la dernière séance du Conseil communal à fin juin il y avait eu léger incident entre deux personnes et les groupes auxquels appartiennent ces personnes se sont mis d'accord pour trouver un arrangement qui met fin à cet incident et on m'a prié de vous lire le communiqué commun. *Monsieur le Président, cher Monsieur, j'ai l'honneur de vous transmettre selon ce qui a été convenu entre nous lundi soir le texte de la déclaration commune des groupes Union Pulliérane et PLR.Les radicaux au sujet de la Commission de gestion que nous vous prions, Madame Verena KUONEN et moi-même de bien*

*vouloir porter à l'attention des Conseillères et Conseillers, lors de notre séance. Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, suite aux tentions survenues au sein de la Commission de gestion et pendant la présentation de son rapport final lors de précédente séance du Conseil communal les groupes de l'Union Pulliérane et du PLR. Les radicaux estiment que c'est nécessaire d'exprimer leur position d'une seule voix par le présent communiqué. Après concertation des présidents de groupes et partis en présence du président de la Commission de gestion et du membre concerné de la sous-commission, les participations ont conclu et souhaitent sur le fait que les questions conflictuelles ou pas afférentes au fonctionnement des Commissions permanentes à la teneur des débats qui s'y tiennent, ainsi qu'à toutes autres modalités dans le déroulement de leurs travaux doivent être réglés à l'interne et dans le cadre des dispositions régissant le Conseil qui pour sa part, réuni en plénum, ne saurait être pris à témoin pour des problèmes qui ne le concernent pas. Dès lors les signataires soucieux et désireux de voir se rétablir un climat de travail propice au bon fonctionnement de la commission en question invitent instamment les membres concernés à œuvrer dans ce sens. En vous remerciant de votre attention. Vos dévoués présidente et président de groupes Verena KUONEN et Jean-Robert CHAVAN.*

Je vous ai lu ce communiqué qui met fin à cet incident et je suis très heureux qu'une solution ait été trouvée.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Je souhaite adresser une question à Monsieur le Conseiller Municipal Marc ZOLLIKER au sujet de la perception de la taxe de base sur l'enlèvement des déchets. Monsieur le Municipal, seriez-vous en mesure de nous préciser si la Commune de Pully a donné à la Romande Energie Commerce SA un mandat précis pour, le moment venu, notifier aux propriétaires pulliérans, selon les normes légales, avec une date d'envoi précise et l'indication des voies de recours, le bordereau portant la nouvelle taxe de base d'après le cubage ECA. Il est question ici de savoir si le bordereau sera bien distinct de celui que l'on reçoit usuellement en fin d'année pour les Services Industrielles. Le courrier adressé aux propriétaires dans le courant du mois de juin relève que la décision de taxation leur parviendra en fin d'année par le biais de la facture du décompte final d'électricité et/ou d'eau de Romande Energie Commerce SA, mais sans préciser si les deux bordereaux seront établis distinctement. Si cela ne devait pas être le cas, j'émets également le vœu que le bordereau relatif à la perception de la taxe de base soit établi séparément des autres prestations des Services Industriels. Je remercie par avance Monsieur le Municipal, et le prie d'apporter une réponse si possible rapide et écrite à ma question.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Après avoir pris quelques petits renseignements ou plutôt une confirmation, pour la majorité des questions immédiatement à Monsieur le Conseiller Jean-Robert CHAVAN. Alors « oui » la commune de Pully a donné un mandat à Romande Energie Commerce SA pour la facturation de ces taxes. Mandat qui est d'ailleurs porté au budget 2013 déjà, qui avait sauf erreur fait l'objet d'explication dans le préavis qu'on vous avait présenté en octobre de l'année dernière. Le bordereau sera unique. Il fera l'objet d'une rubrique supplémentaire qui comportera l'indication de la taxe volume. Normalement et je crois qu'on en avait informé également votre Conseil. Il aurait dû avoir des acomptes facturés, comme pour les autres taxes communales, les taxes comme l'assainissement etc.. qui auraient dû être facturées en cours d'année, ça n'a pas pu être fait puisqu'on a

obtenu les données nécessaires de la part de l'ECA trop tard pour ça puisse être le cas. C'est pour ça que cette année, en 2013 il y aura qu'une facturation à la fin de l'année pour toute l'année. Ce qui ne sera plus le cas en 2014. Et bien sûr je peux aussi répondre par l'affirmative, vous me demandez si toutes les voies de recours seront indiquées, bien sûr elles le sont. Elles déjà sur les bordereaux de facturation actuelle. Mais on vous préparera une réponse écrite puisque vous le demandez.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Je remercie infiniment Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER pour sa réponse, dont je prends acte.

**Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

J'ai aussi une question à la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur le Municipal Martial LAMBERT. Ma question concerne la saga « Jardin City ». On pouvait lire dans le Régional du 12 septembre dernier dans un article intitulé « la saga Jardin City continue » que le recours de l'Association Jardin City contre l'autorisation accordée par la commune de Pully pour transformer les bâtiments de l'avenue C.-F. Ramuz 81-83, ce recours a été admis par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Selon l'article le recours dénonçait cinq violations de loi et je cite : le recours est admis, le permis de construire est refusé et la levée des oppositions par la commune annulée. Ma question est donc la suivante : quels sont les points sur lesquels le Tribunal a jugé que la commune n'avait pas agi conformément à la loi ? Et quelle suite la Municipalité entend-elle donner à cette affaire ?

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Permettez-moi de brûler la politesse à mon collègue Martial LAMBERT responsable de l'urbanisme, non pas que la Municipalité ne lui fasse pas confiance, mais je crois que votre question nécessite une clarification claire et ferme, au nom de la Municipalité, c'est la raison pour laquelle je me permets de prendre la parole. Je vous remercie de nous avoir transmis votre question, qui a permis une petite réflexion à ce sujet, qui nous a d'abord un petit peu interloqués et après on a compris. Alors les procédures devant le Cour administrative et publique sont toujours en cours sur ce dossier. Raison pour laquelle, il y en a plusieurs en plus, plusieurs recours dont un concerne la décision de la Municipalité. Raison pour laquelle la Municipalité, vous le comprendrez, ne s'exprime pas sur le fond du dossier. Si ce n'est que pour réaffirmer ici que l'examen des dossiers de police des constructions se fait par la direction de l'urbanisme de manière extrêmement minutieuse, trop aux yeux de certains. On examine notamment et essentiellement le respect des lois et des règlements et c'est sur la base de cet examen fouillé, professionnel que la Municipalité prend ses décisions et qu'elle a pris également sa décision sur ce dossier en accordant les autorisations. Donc je n'en dirai pas plus sur le dossier, si ce n'est pour vous dire que la Municipalité attend la décision de la Cour de droit administratif de manière tout à fait sereine, compte tenu de l'analyse qui a été faite du dossier. Alors si j'ai dit ça c'est qu'il y a une erreur quelque part et il y a une erreur crasse – excusez-moi du terme – dans l'article du Régional que vous citez. Puisqu'en effet cet article mentionne explicitement que la Cour de droit administratif a pris une décision, cassé la décision de la Municipalité, donné tort aux opposants, enfin exactement ce que vous mentionnez dans votre question. Alors je dis qu'on a cherché à comprendre et prétend avoir compris, eh bien on a essayé de comprendre ce qui a pu se passer. Chacun peut se tromper. Ça nous a laissés un peu perplexe sur la vérification des sources du Régional, dans ce cas particulier, mais pas en général. En fait le Régional

cite, non pas l'arrêt du tribunal, mais un recours des recourant contre la décision de la Municipalité. Et comme vous le savez, et les juristes le savent, un juriste qui dépose un mémoire de recours termine toujours son recours par les conclusions qu'il souhaite. Et je peux vous lire la conclusion du recours puisque la Municipalité le reçoit et c'est très simple, l'avocat mentionne dans ses conclusions *le recours est admis, les permis de construire objet du dossier Kamac sont refusés*. Et au fond, avec un peu d'anticipation le Régional a cité les souhaits des recourant. On aurait dû demander un correctif, ça nous a échappé. C'est vrai que dans toutes les coupures de presse, on n'a pas toujours le réflexe d'aller dans le détail de repérer ce type d'erreurs qui peuvent arriver et merci à Madame Anne VIREDAZ de nous avoir mis la lumière sur ce point. Qui permet j'espère publiquement de clarifier la chose. Etant donné que la Municipalité avait un délai au 2 septembre pour déposer sa réponse au recours, ça aurait été une décision historiquement courte de la Cour de droit administratif si le 12 septembre, 10 jours après déjà l'arrêt les considérants malheureusement pour certains même que si la Cour de droit administratif va plus vite qu'il y a un certain nombre d'années. Elle n'est pas encore dans des délais d'une dizaine de jour. J'espère que cette précision aura permis, en tout cas aux yeux de votre Conseil, de corriger les propos qui ont été tenus dans cet article du Régional.

Le Président déclare qu'il faudra attendre la véritable décision de la Cour de droit administratif avant de se prononcer.

**Madame Simone COLLET demande la parole :**

Tout en sachant qu'il n'existe pas pour l'heure de solution technique idéale pour le tri des plastiques qui fait paraître l'objet d'étude par ailleurs. Il semble qu'il manque des containers destinés à les récolter. Ce sont en effet ces déchets qui emplissent principalement et rapidement nos sacs poubelles payants. Tout le monde ne peut pas aller régulièrement à la déchetterie et les efforts des grandes surfaces dans ce sens sont limités. Cette élimination coûte finalement cher aux contribuables. Bref, il faudrait des containers destinés à cette collecte qui nous concerne, en fait, tous, puisque la plupart des marchandises sont aujourd'hui emballées dans des plastiques particulièrement voraces en place. Je remercie la Municipalité de réfléchir au vœu que je viens d'exprimer.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Merci à Madame COLLET pour sa question. J'aurais des réponses partielles, mais je crois que l'on va différer cette réponse pour pouvoir vous répondre un petit peu plus complètement. Vous aurez une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Enfin c'est une suite de saga « jardins city ». Moi, j'avais quand même juste une interrogation et particulièrement concernant l'expulsion d'une dame avec son enfant pour le début du mois prochain. Est-ce que la Municipalité soutient et aide ce genre de familles ou de personnes à se reloger. Donc ça c'est pour « jardins city ». J'aimerais juste m'exprimer sur le pont du Château Sec. Excusez-moi je pense que c'est une spécialité de l'Union Pulliérane, mais il est vrai que ces derniers temps j'ai été approchée par nombreux automobilistes qui me disaient : quelle catastrophe ce pont Château-Sec. Quand on vient d'un côté ou de l'autre on n'y voit strictement rien. Donc vraiment très propice aux accidents. Je sais aussi que la Municipalité ne peut pas faire

grand-chose, à part quand même rendre attentif les CFF, qu'il faudrait prévoir un autre moyen pour avoir une visibilité ou en tout cas pour réguler la circulation. Je vous remercie.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Peut-être quelques mots sur la première partie. J'allais presque dire la plus facile par rapport au pont du Château Sec. Evidemment on a aussi été informé, soit par la presse ou directement notamment par un courrier du Tribunal des baux de cette exclusion, comme on l'est toujours dans ces situations et c'est clair que la commune est sollicitée et à disposition pour, soit trouver un logement d'urgence à ces personnes, soit des solutions de stockage provisoire temporaire de mobilier, de même que la police est sollicitée par le Juge pour une présence « préventive » et les policiers seront en civil au cas où il y aurait des problèmes. Je n'en dirais pas plus sur ce qu'on peut lire sur cette expulsion, dont le côté émotionnel me paraît un petit peu sur exploité.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

J'aimerais poser une question à la Municipalité, les travaux pour le nouveau pont du Tirage sont terminés et l'emplacement de l'immeuble rasé à la Place de la Gare est à présent libre. Cet emplacement en attendant la construction de la tour, qui je cite le Syndic, permettra de repérer le centre de Pully de loin ne sera pas construite avant, je pense, trois ou quatre ans. Ne peut-on pas durant ce laps de temps aménager cet emplacement afin qu'il puisse rendre service aux citoyens. Par exemple, en agrandissant le petit parking de la gare ou en l'aménageant simplement comme une aire de repos avec des bancs. Cela peut être réalisé de manière simple sans trop de frais.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Alors une réponse de nouveau partielle à la l'interrogation de Madame le Conseillère Annie MUMENTHALER. Votre Conseil a voté un préavis concernant la construction d'abris vélos près des gares Pulliéranses et des collèges des Alpes et du collège Principal. Ces travaux pour la réalisation de ces abris vélos vont commencer tout soudain. Il y en a un à l'avenue de la Gare il se trouvera sur l'espace dont vous parlez. Il aura donc dans une partie un aménagement sur cette place. Evidemment cet abri sera repositionné où se dérouleront les travaux concernant la réalisation du plan de quartier tirage-gare et aussi réaménagement de la Place de la Gare.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Je ne sais pas si Monsieur ZOLLIKER éventuellement répond ou si c'est différé à une autre fois. Concernant toujours Château-Sec.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Monsieur le Président a passé tout de suite, donc je n'ai pas eu l'occasion de répondre à Madame Verena KUONEN. Mais je vais peut-être le faire rapidement et partiellement de nouveau. Je vous rappelle quand même que les travaux de l'avenue des Cerisiers et de deux ponts sont en voie de finition donc les marquages sont en cours. Il y avait déjà eu des questions de votre Conseil. En particulier une question de Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE à laquelle on avait répondu sauf erreur. Qui disait que d'une part toute la zone est une zone 30, donc les véhicules sont censés rouler à 30km/heure. C'est vrai que tout un temps il y a eu double sens sur l'avenue des Deux Ponts, donc ça causait pas mal de soucis évidemment, puisque les voitures à la sortie du pont du Château-Sec pouvaient également tourner à gauche, ce qui n'est plus le cas maintenant elles peuvent

partir que direction Cerisiers, donc ça limite déjà une partie du problème. Et si on peut, attendons la fin des travaux de marquage. C'est vrai qu'il y a certains problèmes de visibilité. On a déjà eu l'occasion de vous le dire, ces murs en béton latéraux c'est des exigences des CFF. On ne pouvait pas faire autrement. Maintenant attendons que le marquage soit fini et que ce dispositif fonctionne quelque temps pour se prononcer définitivement. S'il y a lieu nous étudierons les mesures qui s'imposent.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Excusez-moi, mais j'ai l'impression effectivement que les CFF règnent en maître et seigneur. En fait, finalement que ça peut causer des accidents ou pas ce n'est pas important. En fait c'est ça le problème. Le jour où il y aura eu un accident, ce sera un de trop, mais ça sera un peu tard pour réagir. Je suis désolée ce n'est pas contre vous Monsieur ZOLLIKER, mais je me dis que par rapport au CFF on doit quand même pouvoir avoir un moyen de pression.

**Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :**

J'apporterai juste un complément à la remarque de Madame Verena KUONEN. Il ne s'agit pas de signalisation, de marquage ou autre. Mais je crois que chacun a pu le constater, ce sont les barrières qui ne permettent aucune visibilité, on n'en n'avait pas beaucoup déjà avant sur l'ancien pont, mais actuellement il n'y a aucune visibilité. Pas plus tard qu'aujourd'hui je me suis engagée puisque j'avais l'autorisation de le faire et un autre véhicule s'est engagé sur le pont et c'est toujours un conflit, une des deux voitures doit reculer, fait remarquer que l'autre à la priorité etc.. Donc, là je crois qu'il y a un réel conflit avec les barrières et la circulation.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 22h03. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 30 octobre 2013.

Le Président :

Pierre Zappelli

La secrétaire :

Jacqueline Vallotton